

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 935

5 mai 2010

SOMMAIRE

Apollo Feeder TH Sàrl	44866	ITP S.A.	44862
Benedikt Schwartz S.à r.l.	44879	Kichenatelier Sàrl	44863
Blessings International Holding S.A.	44879	Lexion SA	44863
BRE/Berkeley 2 S.à r.l.	44879	Marcolux G.m.b.H.	44880
BRE/Changshou S.à r.l.	44877	Mediacommunication S.A.	44864
BRE/Europe 2A S.à r.l.	44878	MX International S.à.r.l.	44880
BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l.	44878	Nido Notting Hill Holding S.à r.l.	44876
BRE/Insite Holdings S.à r.l.	44877	Nido Notting Hill JV S.à r.l.	44877
BRE/Japan I S.à r.l.	44876	NTR Network Investment S.A.	44865
Clestra S.A.	44864	Redline Capital Management	44862
cominvest-WEV	44862	Santander Asset Management Luxem- bourg S.A.	44879
Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l.	44878	VIII A Chateau S.à r.l.	44863
Folea S.A. SICAV-FIS I	44834	VIII B Chateau S.à r.l.	44864
Fortis Bank Reinsurance S.A.	44865	VIII C Chateau S.à r.l.	44864
Gafa Finanziaria S.A.	44880	VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l.	44863
German Retail Property Luxco S.à r.l. ...	44865	VIII D Chateau S.à r.l.	44864
Grassinger Heideck S.C.A.	44863	VIII F Chateau S.à r.l.	44864
Immo Dek S.A.	44880		
InterConseils	44876		

Folea S.A. SICAV-FIS I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.741.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on twenty-second April.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Fortis Lease Deutschland AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Willstätterstraße 13, 40549 Düsseldorf, Germany, registered with the North Rhine-Westphalia District Court under number 27191 (the Shareholder);

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 21st April 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Folea S.A. SICAV-FIS I" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these Articles.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets eligible under the 2007 Act with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets. The investment objectives of the Company shall be more fully described in the Memorandum (as such term is defined in article 8.1 below) as may be amended from time to time in compliance with the requirements of the 2007 Act.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments, whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles, by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner, in any stock, shares and other participation securities, bonds, notes and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments representing ownership rights, claims or transferable securities, issued by any public or private issuer whatsoever;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) grant any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euro (EUR31,000) represented by thirty one (31) fully paid up shares with no par value.

5.4 The Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum (as such term is defined in article 8.1 below) , to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer or ownership restrictions;
- (h) currency.

5.5 A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.6 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes. Upon creation of new Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.7 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes.

6. Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without par value and must be fully paid upon issue. The shares are not represented by certificates.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each Shareholder shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 The Company may decide to issue fractional shares up to four decimals, rounded up or down to the nearest decimal point. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.7 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act to the exclusion of natural persons (Well-Informed Investors).

7.3 The number of Shareholders in the Company is limited to 100.

7.4 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Class.

7.5 Shares will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined in the Memorandum.

7.6 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares.

7.7 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.8 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.9 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the Company. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

Art. 8. Redemptions of shares. Redemption right of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the issuing document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum) and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a Shareholder, satisfy all or part of the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the Company. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the external auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Compulsory redemptions

8.10 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for in the Memorandum, if any;

(b) compulsorily redeem shares:

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of liquidation or merger of Classes, in accordance with the provisions of article 33 of these Articles;
- held by Shareholders who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents and/or in accordance with the provisions of the Memorandum; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert shares of a particular Class held in whole or in part into shares of another Class, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board.

The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Classes in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original shares shall be applied immediately as the subscription monies for the shares in the new Class into which the original shares are converted.

9.7 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.8 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.9 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.10 Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (each a Transfer) of all or any part of any Shareholder's shares is subject to the provisions of this article 10.

10.2. No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the US, the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the US Investment Company Act;

and

(d) the number of Shareholders would exceed 100 or the ownership of a natural person would be established;

(e) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(ii) the transferee is not a Restricted Person.

10.3 Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an

affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any person:

- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company; or
- (b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:
 - (i) the Company or its intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;
 - (ii) the Company being subject to the US Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or
 - (iii) the Company being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act or the US Investment Company Act); or
- (c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself or the Company, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or
- (d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons). A person that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

- (a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and
- (b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or
- (b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or
- (c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or
- (d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above named powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The Company and each Class have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation day as is stipulated in the Memorandum (a Valuation Day). The reference currency of the Company is the euro (EUR).

12.2 Calculation of the Net Asset Value

(a) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) shall under the supervision of the Company compute the Net Asset Value per Class: each Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class then outstanding on that Valuation Day.

(b) The value of the assets shall be determined as follows:

(i) securities (including interests in listed undertakings for collective investment (UCIs)) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(ii) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board. If a net asset value is determined for the units or shares issued by a UCI which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this UCI or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the UCI - other than the administrative agent of the UCI) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the UCI or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(iii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market will be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(v) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement will be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board;

(vi) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value;

(vii) the Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Board for the purpose of the Net Asset Value calculation.

(c) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(d) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with article 13 below.

(e) The NAV as of any Valuation Day will be made available to investors at the registered office of the Company as soon as it is finalised and, in any event, within five (5) business days following the relevant Valuation Day.

(f) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Class shall be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole cents of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

12.3 For the purpose of this article 12,

(a) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

12.4 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per share of each Class is available to the Shareholders at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Class and any other currency at the discretion of the Board in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

12.5 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable administrative expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Class, the issue of the shares of such Class to subscribers and the redemption of the shares of such Class from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class:

(i) during any period when one or more exchanges which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;

(ii) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Company, or the existence of any state of affairs in the market, disposal of the assets of the Company is not reasonably practical without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

(iii) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Company which is material or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Board will have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

(iv) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange;

(v) when the value of a substantial part of the assets of any intermediary vehicle may not be determined accurately;

(vi) in circumstances as set out, and in accordance with, article 12.2(d) above;

(vii) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company;

(viii) when the suspension is required by law or legal process;

(ix) when for any reason the Board determines that such suspension is in the best interests of investors.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Any request for subscription, conversion or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with as of the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

13.4 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the Company. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

14. Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members. The directors of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

15. Art. 15. Meetings of the board.

15.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two

directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

16. Art. 16. Minutes of meetings of the board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company or to act in a purely advisory capacity to the Company. The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

19.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article 18.1 above.

20. Art. 20. Delegation of power and Appointment of investment manager.

20.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

20.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which any company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.3 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Art. 21. Investment policy and Restrictions.

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of the Company, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within the Company and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds.

22. Art. 22. Conflict of interests.

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

22.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

22.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

23. Art. 23. Indemnification.

23.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

23.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

24. Art. 24. Powers of the general meeting of the company.

24.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

24.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

25. Art. 25. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

25.1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Tuesday of September of each year at 2:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

25.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

25.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

25.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

26. Art. 26. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

26.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

26.2 The Board or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

26.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

26.4 Each share is entitled to one vote, subject to article 11.3.

26.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

26.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

26.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

26.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

26.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

26.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

26.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

26.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

27. Art. 27. General meetings of shareholders in a class of shares.

27.1 The Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

27.2 The provisions of article 26 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

28. Art. 28. Auditors.

28.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

28.2 The external auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

29. Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 May of each year and end on 30 April of the following year, except for the first accounting year which will begin on the date of incorporation of the Company and end on 30 April 2010.

30. Art. 30. Annual accounts.

30.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Act.

30.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

30.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the external auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

31. Art. 31. Application of income.

31.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income of the Company will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

31.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

31.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

31.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

31.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

31.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the relevant Class(es).

31.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32. Art. 32. Custodian.

32.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

32.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

33. Art. 33. Winding up.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

33.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

33.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

33.5 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

33.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

33.7 The liquidator(s) will realise the Company's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders according to their respective prorata.

33.8 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

34. Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 30 April 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one (31) shares with no par value and represented by thirty one thousand euro (EUR31,000) representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

(1) the number of directors is set at three (3);

(2) the following persons are appointed as directors:

- Ms Stéphanie Majchrzak-Gilot, Head of Structured Capital Markets, BNP Paribas Luxembourg, whose professional address is at 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Francois-Xavier Rouffiac, Senior Structurer, BNP Paribas - Structured Capital Markets, London, whose professional address is at 10, Harewood Avenue, London NW1 6AA, United Kingdom; and

- Mr Philippe De Vos, Director Financial Management & ALM, BNP Paribas Lease Group, whose professional address is at 16, Rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor of the Company;

(4) the terms of office of the directors of the Company will expire after the annual General Meeting to be held in 2015;

(5) the term of office of the external auditor will expire after the annual General Meeting to be held in 2015; and

(6) the address of the registered office of the Company is at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu

Fortis Lease Deutschland AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) de droit allemand, avec siège social à Willstätterstraße 13, 40549 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Tribunal d'Arrondissement de Rhénanie-Westphalie sous le numéro 27191 (l'Actionnaire);

ici représentée par Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Folea S.A. SICAV-FIS I" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul associé.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg (ou à tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg si, et dans la mesure où, la Loi sur les Sociétés le permet) par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs autorisées conformément à la Loi de 2007 dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. Les objectifs d'investissement de la Société seront détaillés plus amplement dans le Mémoire des Intervenants (tel que défini à l'article 8.1 ci-dessous) tel que modifié périodiquement conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, dans tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, et titres de dettes et en général toutes valeurs ou instruments financiers représentant des droits de détention, créances et valeurs mobilières, émis par toute entité publique ou privée;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société Actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) dans le délai de douze mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société était de trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et une (31) actions entièrement libérées sans valeur nominative.

5.4 Le Conseil d'Administration peut, à tout moment décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémoire (tel que défini à l'article 8.1 ci-dessous), dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

- (a) différents types d'investisseurs cibles;
- (b) différentes structures de frais et de dépenses;
- (c) différentes procédures de souscription et/ou rachat;
- (d) différents investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;
- (e) différents droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;
- (f) différentes cibles de commercialisation;
- (g) différentes restrictions de transfert ou de propriété;
- (h) différentes devises.

5.5 Une Valeur Nette d'Inventaire par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.6 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer de celles des Catégories existantes. A la création de nouvelles Catégories, le Mémoire sera mis à jour si nécessaire.

5.7 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euro s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les actions ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Chaque Actionnaire fournit à la Société une adresse, un numéro de télécopie et une adresse de courrier électronique auxquels toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société.

6.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur et son créancier gagiste.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales, arrondies à la décimale supérieure ou inférieure la plus proche. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.7 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 à l'exclusion des personnes physiques (Investisseurs Avertis).

7.3 Le nombre des Actionnaires dans la Société est limité à 100.

7.4 Toutes les conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une Catégorie spécifique sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou d'autres intervalles de temps tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'une Catégorie en particulier ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Catégorie lever des frais de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) restreindre la détention d'actions d'une Catégorie particulière à certain types de personnes ou entités;

(g) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans la Catégorie concernée.

7.5 Les actions seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée dans le Mémoire.

7.6 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions.

7.7 Le Conseil d'Administration peut octroyer à l'un de ses membres, à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.

7.8 La Société peut à son entière discrétion, accepter ou rejeter, tout ou partie, des demandes de souscription d'actions.

7.9 La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement de la Société. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachat des actions. Droit de rachat des Actionnaires

8.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, tout Actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire) et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans un délai déterminé par le Conseil d'Administration et indiqué dans le Mémoire, pour autant que tout document de transfert ait été reçu par la Société.

8.3 Sous réserve de stipulations contraires du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée, le cas échéant, des frais de rachat. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

8.4 Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration pour une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas

été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut discrétionnairement décider, à la demande d'un Actionnaire, de satisfaire tout ou partie du paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature, en allouant à cet Actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport avec la ou les Catégories concernée(s) équivalents à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants de la Société. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). Cet Actionnaire pourra supporter les frais de courtage et/ou toute charge de nature fiscale due localement sur tout transfert ou vente de titres ainsi reçus en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

Rachats forcés

8.10 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société en accord avec, et dans les circonstances prévues dans, cet article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les actions de toute Catégorie proportionnellement parmi les Actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, proportionnellement parmi les Actionnaires, conformément au mécanisme de distribution pertinent (soumis le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé dans le Mémoire;

(b) racheter de manière forcée les actions:

- détenues par des Personnes Non Eligibles telles que définies par, et en accord avec, les stipulations de l'article 11.1 de ces Statuts;

- en cas de liquidation ou de fusion de Catégories, en accord avec les stipulations de l'article 33 de ces Statuts;

- détenues par des Actionnaires qui manquent à leur obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou certains autres paiements requis à la Société (y inclus le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), en accord avec les termes des documents de souscriptions et/ou les dispositions du Mémoire; et

- dans toutes autres circonstances, en accord avec les termes et conditions prévues dans les documents de souscription, le Mémoire et les présents Statuts.

9. Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sous réserve de stipulations contraires du Mémoire, un Actionnaire peut convertir tout ou partie des actions qu'il détient dans une Catégorie en actions d'une autre Catégorie, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémoire.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action de Catégorie concernée; des frais de conversion pourront être dus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Évaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Catégories en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir ont été rachetées.

9.6 Sous réserve (le cas échéant), d'une conversion de devises, les produits générés par le rachat des actions initiales est immédiatement attribué à la souscription d'actions de la nouvelle Catégorie dans laquelle les actions initiales sont converties.

9.7 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante d'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.8 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration et applicable à une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.9 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cet Article sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.10 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Tout vente, cession, transfert, échange, gage, sûreté ou tout autre acte de disposition (chacun étant un Transfert) portant sur tout ou partie des actions d'un Actionnaire est soumis aux dispositions du présent article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni ou de toute autre juridiction (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des États des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société à d'autres conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémorandum;

(c) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le US Investment Company Act;

et

(d) le nombre des Actionnaires dépasse 100 ou la détention d'actions par une personne physique est établie;

(e) tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable; et que

(ii) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible.

10.3 Des restrictions de Transfert supplémentaires peuvent être prévues dans le Mémorandum auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions de Transfert supplémentaires ne sont pas respectées.

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions. Personnes Non Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par toute personne:

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société; ou

(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société ou ses véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société soit soumise au US Employee Retirement Income Security Act de 1974, telle que modifié; ou
 (iii) la Société soit obligée de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act de 1937 ou le US Investment Company Act de 1940); ou

(c) s'il peut en résulter une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (y compris les législations et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(d) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non Eligible.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'une Personne Non Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui demande l'enregistrement d'un Transfert dans le registre des Actionnaires, de lui fournir toutes informations, dont une déclaration sous serment, considérées nécessaires par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique de ces actions est une Personne Non Eligible, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice, par la Société, des pouvoirs susmentionnés, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société et chaque Catégorie ont une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation tel que stipulé dans le Mé-morandum (le Jour d'Evaluation). La devise de référence de la Société est l'euro (EUR).

12.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera sous la supervision de la Société la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie de la manière suivante: chaque Catégorie participe à la Société en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie à un Jour d'Evaluation donné déduction faite des obligations relatives à la Catégorie à ce Jour d'Evaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Catégorie à ce Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément, mais sous réserve de structures de frais différentes, de modes de distributions différents, de cibles de commercialisations différentes, de devises différentes et d'autres caractéristiques spécifiques tels que stipulés dans le Mé-morandum. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie à ce Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie émises au Jour d'Evaluation.

(b) La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

(i) les titres (y compris les investissements dans des organismes de placement collectif cotés (OPCs)) cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur publiée sur cette bourse de valeur ou la valeur de marché;

(ii) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur nette probable de réalisation (excluant toute taxation différée) estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration. Si une valeur nette d'inventaire est déterminée pour les parts et actions émises par un OPC qui calcule

une valeur nette d'inventaire par action ou part, ces parts ou actions seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions du document d'émission de cet OPC ou, à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire des estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont en règle générale pas utilisées pour des fins de souscription ou de rachat ou qui peuvent être fournies par un tiers en charge de la détermination du prix - y compris le gestionnaire de l'OPC - autre que l'agent administratif de l'OPC) si elle est plus récente que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles des OPC peut différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Evaluation concerné, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs des OPC. Cependant, cette Valeur Nette d'Inventaire a un effet exécutoire nonobstant toute détermination ultérieure différente. Lorsque un événement d'évaluation n'est pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par les OPC, l'évaluation des actions ou parts émises par ces OPC peuvent être estimées avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration afin de prendre en considération cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: appels de capital, distributions ou rachats effectués par l'OPC ou un ou plusieurs investissements sous-jacents ainsi que des événements majeurs ou des développements affectant les investissements sous-jacents, ou les OPC eux-mêmes;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur totale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration estime adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) la valeur de liquidation des opérations à terme, opérations au comptant, contrats à terme ou d'options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché réglementé sera leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de manière cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des opérations à terme, opérations au comptant contrats à terme ou d'options négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de vente disponible de ces contrats sur le marché réglementé sur lequel ces opérations à terme, opérations au comptant, contrats à terme ou d'options particuliers sont négociés par la Société; toutefois si l'opération à terme, opération au comptant, contrat à terme ou d'option ne peut être liquidé au jour où les avoirs nets sont calculés, la base de calcul de la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et équitable;

(v) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps sur indice ou sur instrument financier seront évalués à leur valeur de marché par rapport à l'indice ou investissement financier concerné. L'évaluation de la convention de swap portant sur un indice ou un instrument financier sera basée sur la valeur de marché de cette transaction de swap établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(vi) tous les autres actifs seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une échéance résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués selon la méthode des coûts amortis, laquelle estime la valeur approximative de marché;

(vii) le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion, autoriser une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'Agent Administratif peut s'en remettre valablement aux déviations approuvées par le Conseil d'Administration pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

(c) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire, se reposer, à moins d'une erreur manifeste, sur les évaluations fournies (i) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing ou des administrateurs de fonds, (ii) par les prime brokers et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, dans le cas où aucun prix n'aurait été trouvé ou si l'évaluation ne peut être faite correctement, l'Agent Administratif peut se reposer sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

(d) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix faillent à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impacte significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou lorsque (ii) la valeur d'un actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 ci-dessous.

(e) La VNI à compter du Jour d'Evaluation sera mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société dès que finalisée, et, dans tous les cas endéans les cinq (5) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné.

(f) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence de la Catégorie concernée seront convertis conformément aux procédures décrites dans le Mémoire. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut

être arrondie vers le haut ou vers le bas au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées est calculée.

12.3 Pour les besoins de l'article 12:

(a) les actions à émettre seront traitées comme étant en émission à partir de la date spécifiée par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est effectuée, à partir de ce moment jusqu'à réception du prix d'émission par la Société, elles seront inscrites à l'actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (si existantes) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au à la date fixée de rachat; à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société du prix de rachat, elles seront inscrites comme une dette de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence de la Catégorie concernée, doivent être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur à la Jour d'Évaluation; et

(d) dans le cas où, à un Jour d'Évaluation, la Société a conclu un contrat dans le but de:

(i) acquérir un actif, alors le montant à payer pour cet actif sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) vendre un actif, alors le montant à recevoir pour cet actif sera considéré comme un avoir de la Société et l'actif ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif ne sont pas connues à ce Jour d'Évaluation, leur valeur sera évaluée par la Société.

12.4 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) afin d'éviter les doutes, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement des actifs et obligations de la Société ou de toute action émise par la Société pour des besoins comptables ou légaux;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par action pour chaque Catégorie est disponible pour consultation par les Actionnaires au siège social de la Société et disponible aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut prévoir la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Catégorie et toute autre devise à la discrétion du Conseil d'Administration dans des journaux financiers importants. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

12.5 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs basée sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'une Catégorie, l'émission d'actions de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'actions de cette Catégorie de ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'une Catégorie:

(i) pendant toute période au cours de laquelle une ou plusieurs bourses fournissant la base pour l'évaluation d'une partie conséquente des actifs de la Société sont fermées pour une raison autre que les congés normaux, ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues, ou si le négoce y est restreint ou suspendu;

(ii) pendant une période durant laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société ou durant l'existence d'une situation sur le marché par suite de laquelle il ne serait pas raisonnablement praticable de vendre les avoirs de la Société sans affecter ou nuire de manière significative et défavorable aux intérêts des Actionnaires ou, si de l'avis du Conseil d'Administration un juste prix ne peut être déterminé pour les actifs de la Société;

(iii) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer une partie conséquente des actifs de la Société ou si pour une raison quelconque la valeur d'un actif important de la Société en relation avec la Valeur

Nette d'Inventaire (à l'entière discrétion du Conseil d'Administration) ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise;

(iv) si, en conséquence d'une restriction d'échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables, ou si les achats, ventes, dépôts et retraits des actifs de la Société ne peuvent être effectués aux taux normaux d'échanges;

(v) lorsque la valeur d'une partie importante des actifs d'un véhicule intermédiaire ne peut être déterminée de manière précise;

(vi) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 12.2(d) ci-dessus;

(vii) à la publication d'une notice convoquant une Assemblée Générale afin de liquider la Société;

(viii) lorsque la suspension est requise par la loi ou par une procédure légale;

(ix) lorsque pour une raison quelconque le Conseil d'Administration détermine qu'une telle suspension est dans le meilleur intérêt des investisseurs.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Toute demande de souscription, conversion ou rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, auquel cas les Actionnaires peuvent notifier à la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si la Société ne reçoit aucune notification, les demandes seront traitées au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

13.4 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de valeurs mobilières nécessaires pour le compte de la Société. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée à ce moment-là.

14. Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche pour son propre compte et en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour pourvoir temporairement au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

15. Art. 15. Réunion du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

15.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique

(conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide selon le droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisée à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la Société ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société. Les règles de composition, les fonctions, devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 18.1 ci-dessus.

20. Art. 20. Délégation des pouvoirs et Nomination d'un gestionnaire d'investissements.

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui seront autorisées, si le Conseil d'Administration le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

20.2 La Société peut conclure avec toute société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des valeurs mobilières ou avoirs et gérer le portefeuille de la Société. La convention de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation de cette (ces) convention(s) qui sera (seront) sinon conclue (s) pour une durée indéterminée.

20.3 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

21. Art. 21. Politiques et Restrictions d'investissement.

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de la Société, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans la Société et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que tout ou partie des actifs de la Société seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments.

22. Art. 22. Conflits d'intérêts.

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

22.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

22.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le terme "intérêt contraire", tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec, ou sans, intérêt relatif à une proposition ou une transaction impliquant le dépositaire ou toute autre personne ou entité telle que déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

22.4 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

23. Art. 23. Indemnisation.

23.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

23.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

24. Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

24.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

24.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

25. Art. 25. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

25.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mardi de septembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

25.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

25.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

25.4 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

26. Art. 26. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

26.1 Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

26.2 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital l'en requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

26.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.

26.4 Chaque action donne droit à un vote, sous réserve des stipulations de l'article 11.3.

26.5 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

26.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

26.7 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des Actionnaires et obligataires.

26.8 Chaque Actionnaire peut prendre part à toutes Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

26.9 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

26.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

26.11 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

26.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

26.13 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour usage devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

27. Art. 27. Assemblée générales des actionnaires dans une catégorie d'actions.

27.1 Les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie.

27.2 Les dispositions de l'article 26 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

28. Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé.

28.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

28.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

29. Art. 29. Année comptable. L'exercice social commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante, exception faite du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 avril 2010.

30. Art. 30. Comptes annuels.

30.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

30.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi à l'examen du réviseur d'entreprises agréé de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

30.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

31. Art. 31. Affectation des bénéfices.

31.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, comment les revenus de la Société seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

31.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

31.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

31.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés périodiquement par le Conseil d'Administration.

31.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

31.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégories concernées.

31.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32. Art. 32. Dépositaire.

32.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

32.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

33. Art. 33. Liquidation.

33.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

33.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

33.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

33.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

33.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

33.7 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires selon leur pro rata respectif.

33.8 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

34. Art. 34. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 avril 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à trente et une (31) actions sans valeur nominale et représentées par trente et un mille euros (31.000 EUR) représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) payée par l'Actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Mme Stéphanie Majchrzak-Gilot, Head of Structured Capital Markets, BNP Paribas Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. François-Xavier Rouffiac, Senior Structurer, BNP Paribas - Structured Capital Markets, Londres, dont l'adresse professionnelle est au 10, Harewood Avenue, Londres NW1 6AA, Royaume-Uni, et

- M. Philippe De Vos, Director Financial Management & ALM, BNP Paribas Lease Group, dont l'adresse professionnelle est au 16, Rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

(4) le terme du mandat des administrateurs de la Société expirera après l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2015;

(5) le terme du mandat du réviseur d'entreprises agréé expirera après l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2015; et

(6) le siège social de la Société est établi au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, son prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jan Vanhoutte, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010047105/1600.

(100059878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration (la Réunion) tenue par lettre circulaire et considérée comme tenue à la date de la dernière signature, c'est-à-dire le 2 avril 2009 que Monsieur Helmut Reuschenbach résidant à Hohenzollernstraße 47, 53173 Bonn, Allemagne, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Redline Capital Partners

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010047106/15.

(100059373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

cominvest-WEV, Fonds Commun de Placement.

Die cominvest Asset Management S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der Teilfonds cominvest-WEV-1 des Umbrellas cominvest WEV wegen Laufzeitende planmäßig am 20. April 2010 aufgelöst wurde. Zum gleichen Zeitpunkt wurde ebenfalls der Umbrella cominvest WEV aufgelöst.

Luxemburg, im April 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft..

Référence de publication: 2010048150/755/8.

ITP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 67.219.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ITP S.A.

3 rue Sangenberg

L-5850 HOWALD

Référence de publication: 2010044679/13.

(100045071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58225 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010044536/10.

(100046072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Kichenatelier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 96.992.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044693/10.

(100045790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044694/10.

(100045320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

VIII A Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044696/10.

(100045324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Lexion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.870.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEXION S.A.**Société Anonyme**Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING**Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2010044705/13.

(100045539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

VIII B Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044698/10.

(100045326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

VIII C Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044708/10.

(100045328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

VIII D Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044711/10.

(100045331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

VIII F Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044721/10.

(100045333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Mediacommunication S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.013.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010044735/10.

(100045825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Clestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 58.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010044665/12.

(100045499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

FB Re S.A., Fortis Bank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortis Bank Reinsurance S.A. en abrégé FB Re S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010044675/12.

(100045002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.700,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société German Retail Property Luxco S.à r.l. en date du 31 mars 2010 que:

- Monsieur Serge MOREL, né le 28 Février 1965 à Clermont-Ferrand, France, demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de ladite société avec effet Immédiat au 31 janvier 2010.

Et que:

- Madame Anna Przybylska, née le 1^{er} août 1977, Gdank, Pologne, et demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg a été nommée gérante de la société avec effet immédiat au 1^{er} février 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010045153/19.

(100046035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 janvier 2010, que la démission de Monsieur Eduard Pérez Olmo en tant que délégué à la gestion journalière a été acceptée avec effet à partir du 27 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010044676/15.

(100045785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Apollo Feeder TH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.138.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of March.

Before us, Maître Henri Hellinkx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Apollo European Real Estate Fund II LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A., registered under number 3775154,

here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom, registered with Registrar of Companies for England and Wales, under number LP9874;

here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. Yarnnton Ltd., a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Gibraltar under number 93388,

here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4. Woolston Ltd., a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Gibraltar under number 93387,

here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

5. Real Estate Participation and Investment S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Route de Chêne 36, Geneva, Switzerland, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Geneva under number CH-660-0228006-7,

here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "APOLLO FEEDER TH SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2. The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

3.3. In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Apollo European Real Estate Fund II LP, represented as stated above, subscribes to fifty-eight (58) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seven thousand two hundred and fifty euro (EUR 7,250),

Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, represented as stated above, subscribes to fourteen (14) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand seven hundred and fifty euro (1,750),

Yarnton Ltd., represented as stated above, subscribes to fifteen (15) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 1,875),

Woolston Limited, represented as stated above, subscribes to ten (10) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250), and

Real Estate Participation and Investment S.A., represented as stated above, subscribes to three (3) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three hundred and seventy-five euro (EUR 375).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Luke Hamill, manager, professionally residing at Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom;

Anne Delord, manager, born on February 22, 1974 in Paris, France, professionally residing at 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Priscille Fourneaux, manager, born on 4 May 1969 in Haine-Saint-Paul, Belgium, professionally residing at 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Apollo European Real Estate Fund II LP, un limited partnership constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A., immatriculé sous le numéro 3775154,

ici représenté par Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, un limited partnership constitué selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à c/o Paul Has-tings, 88 Wood Street, Londres EC2V 7AJ, Royaume-Uni, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle, sous le numéro LP9874;

ici représenté par Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Yarnnton Ltd., une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93388,

ici représentée par Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Woolston Ltd., une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93387,

ici représentée par Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Real Estate Participation and Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social à Route de Chêne 36, Genève, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0228006-7,

ici représenté par Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "APOLLO FEEDER TH SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers que la Société juge utiles à l'accomplissement de son objet social

3.2. la Société peut en outre effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour la création, le développement, la gestion et la vente d'un portefeuille de titres et de brevets quelle qu'en soit l'origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition, par investissement, souscription, prise ferme ou option, de tous titres et brevets, de les réaliser par voie de vente, cession, échange ou développer d'une autre manière ces titres et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation, toute assistance, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales en raison d'un décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation.

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont à adopter par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Apollo European Real Estate Fund II LP, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à cinquante-huit (58) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille deux cent cinquante euros (EUR 7.250),

Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à quatorze (14) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750),

Yarnton Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à quinze (15) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875),

Woolston Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à dix (10) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250), et

Real Estate Participation and Investment S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trois (3) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à EUR 1.200.-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Luke Hamill, gérant, avec adresse professionnelle à Knightbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni;

Anne Delord, gérante, née le 22 février 1974 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

Priscille Fourneaux, gérante, née le 4 mai 1969 à Haine-Saint-Paul, Belgique, avec adresse professionnelle au 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13324. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010044996/525.

(100045551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.192.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 5 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.600 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044677/17.

(100045769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Japan I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.643.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management Asia S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 151.601 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044678/17.

(100045768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

InterConseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 60.879.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

InterConseils

3 rue Sangenberg

L-5850 HOWALD

Référence de publication: 2010044681/13.

(100045073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Nido Notting Hill JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 5 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.600 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044680/17.

(100045757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Changshou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.660.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management SA. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management Asia S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 151.601 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044682/17.

(100045764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Insite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.836.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management Asia S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 151.601 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044684/17.

(100045761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 147.591.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044700/10.

(100045788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Europe 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management SA. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044686/17.

(100045727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044688/17.

(100045715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010044701/11.

(100045547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.
R.C.S. Luxembourg B 112.401.

Hiermit kündige ich, Andreas SIMON, meine Funktion als technischer Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.

SIMON Andreas.

Référence de publication: 2010044751/9.

(100045965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.659.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que liquidateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.596 en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044692/16.

(100045704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Blessings International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.885.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons démissionné avec effet au 30 mars 2010 du poste de commissaire aux comptes de la société

BLESSINGS INTERNATIONAL HOLDING S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.885.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

AUDITEX Sàrl
Etienne GILLET
Gérant

Référence de publication: 2010044697/17.

(100045501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.218.350,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 Février 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet immédiat

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet immédiat

- Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31, Rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045367/21.

(100046193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Immo Dek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 23, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 43.948.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010044761/11.

(100044762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Marcolux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.361.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Ernest GOEDERT

Référence de publication: 2010044736/11.

(100045351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044767/10.

(100045212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.
